



LIVRET D'ACCUEIL EN FORMATION

HELLO



**Fédération nationale
des Écoles des parents
et des éducateurs**



Animations



Expérimentations



Plaidoyer



Capitalisation



Formations



Revue



Scannez-moi

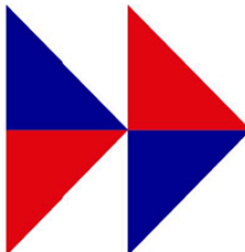
LE SERVICE FORMATION DE LA FNEPE

Organisme de formation certifié

Agrément n° 11756494475

N° QUALIOPi FRCM23060

Numéro de Siret : 313 862 591 00036

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des
catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION



BIENVENUE



BIENVENUE EN FORMATION À LA FNEPE

Vous participez à une session de formation et vous recevez ce livret dans ce cadre. Nous vous donnons les informations détaillées concernant le service formation et le déroulement de la session de formation.

N'hésitez pas, si vous ne l'avez pas encore fait, à contacter la référente handicap si vous en avez besoin au 06.38.26.00.05. ou si vous êtes dans nos locaux, le bureau face à la salle.

N'oubliez pas de participer à l'évolution de notre accueil et de la qualité de nos formations en répondant aux différents questionnaires qui vous seront transmis.

Nous vous souhaitons une session riche d'échanges et de découvertes.

UNE PÉDAGOGIE CONSTRUITE EN COOPÉRATION AVEC LE RÉSEAU



**LA REVUE L'ÉCOLE DES
PARENTS**

**LES EXPERTS DU
CONSEIL
SCIENTIFIQUE**

**LES PROFESSIONNELS
DES EPE**

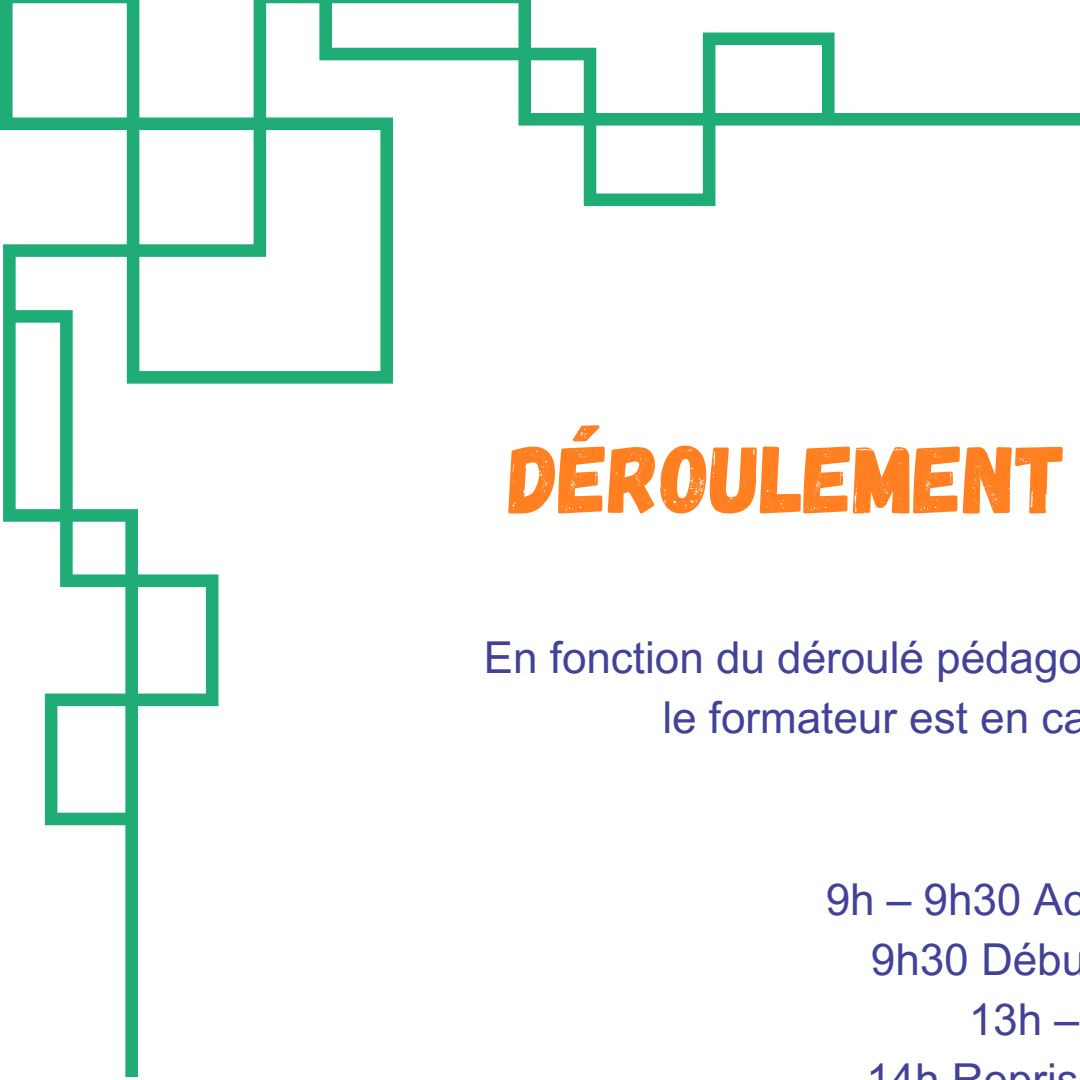
La pédagogie proposée est en lien avec les valeurs portées par la Fnepe et en résonnance avec son ancrage dans le mouvement de l'éducation populaire. Elle permet ainsi à chaque participant de :

- Contribuer par ses ressources et ses compétences à l'enrichissement des pratiques professionnelles de tous.
- Faciliter l'intelligence collective et participer à la construction de valeurs communes pour les acteurs en lien avec les familles.

Les méthodes pédagogiques utilisées :

Des méthodes actives et d'accès au savoir pour tous seront mises en œuvre. Une médiation ludique en lien avec le thème sera proposée comme une mise en pratique de certains apports.

Ressources pédagogiques : un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement sera envoyé par mail à la fin de la session.



DÉROULEMENT D'UNE FORMATION

En fonction du déroulé pédagogique et pour l'animation de la formation, le formateur est en capacité de modifier les horaires.

9h – 9h30 Accueil des stagiaires

9h30 Début de la formation

13h – 14h Repas

14h Reprise de la formation

17h15 Bilan final ou bilan journée

17h30 Clôture de la journée

Pendant la formation, une pause de quinze minutes sera prévue par demi-journée.

A l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de présence et une attestation de formation.

En cas de retard, vous devez avertir au plus vite la Fnepe au 06.38.26.00.05.
Si votre situation demande un aménagement particulier vous pouvez joindre la référente handicap



ACCOMPAGNEMENT DU STAGIAIRE

Un suivi dès l'inscription à la formation et jusqu'à 3 ou 6 mois après la formation.

Réclamation et incident

Si vous rencontrez un problème au cours de la formation, vous êtes invité à en informer la Fnepe, oralement ou par écrit.

Dans le cas où la réclamation intervient après la fin de la formation, le contact se fait par mail adressé à formation@ecoledesparents.org

Pour chaque problème remonté, le stagiaire devra préciser :

- Son nom et contact mail et téléphone (ou ceux de la personne concernée),
- Le nom de la structure et son contact (employeur),
- L'objet et la date de l'incident,
- La formation concernée,
- La catégorie d'incident (Traitement et suivi de la demande de formation, Convention/ convocation, Informations/communication, Déroulement de la formation, Organisation logistique, Coût/Facturation),
- La date de la demande

Lorsque le problème ne peut pas être résolu au cours de la formation, une réponse est apportée par la Fnepe par mail à la personne concernée après la formation.

Inclusion

La Fnepe met en œuvre tous les moyens nécessaires pour accueillir les personnes en situation de handicap.

En fonction de la situation, le stagiaire, dès son inscription, peut contacter la Fnepe afin d'échanger à des adaptations possibles de la formation formation@ecoledesparents.org ou au 06.38.26.00.05.

Une évaluation préalable des besoins est adressée à chaque stagiaire par mail ou échange téléphonique afin d'ajuster l'organisation de la formation selon les informations qui lui sont transmises. Cette évaluation a lieu dans les 6 semaines après la confirmation d'inscription.

L'objectif de la Fnepe est de permettre à la personne en situation de handicap :

- De bénéficier et de s'inscrire à la formation souhaitée
- De suivre une formation dans les meilleures conditions en tenant compte de son handicap
- D'accéder à des savoirs, de développer les compétences et réaliser son projet professionnel

Pour réussir à accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions possibles, une sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et des professionnels présents à la Fnepe est régulièrement proposée. La Fnepe veille à diversifier son offre de formation sur différentes modalités pour s'adapter aux différents handicap (formation en Visio – location de salle adaptée – méthodologie pédagogique modifiée...)

Exemples d'adaptations possibles:

Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation

Prise de contact avec les professionnels de la communication (ex: interprète LSF...) pour anticiper les aménagements nécessaires

Temps de pauses supplémentaires si nécessaire

Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation

Accompagnement individuel

Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur

Mise à disposition d'outils facilitant la communication

Adaptation des supports pédagogiques (supports visuels, mise en situation pratiques concrètes...)

Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation

VOS DROITS ET DEVOIRS EN TANT QUE STAGIAIRE

- Vous devez prendre connaissance du règlement intérieur de la Fnepe en annexe à ce livret, et vous y conformer.
- Pendant les heures de formation, les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux, sauf accord du formateur.
- Vous êtes tenus au respect de la discrétion professionnelle.
- Vous devez respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Vous êtes acteur de votre formation, la richesse de celle-ci dépendra de votre dynamisme propre et de votre implication personnelle

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Vous devez veiller à votre sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenant à l'occasion de la formation doit être impérativement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation.

Vous avez l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Vous êtes tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par le responsable de formation de la Fnepe



Les locaux de la Fnepe ne disposent pas d'espace de restauration. Il est possible toutefois de déjeuner dans la salle de formation.

Il existe de nombreux restaurants, traiteurs, boulangeries à proximité de la Fnepe.

La restauration n'est pas prise en charge par la Fnepe et celle-ci reste à votre charge ou celle de l'employeur



INSCRIPTIONS ET TARIFS

Tarifs et inscriptions

Le tarif communiqué par la Fnepe est indiqué net de taxes (activité non soumise à TVA). Le tarif mentionné comprend les coûts pédagogiques ainsi que les frais administratifs et de gestion.

Les tarifs indiqués ne prennent pas en comptes les frais de déplacement et de restauration, qui restent à la charge du stagiaire. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre OPCO pour une éventuelle prise en charge de ces frais.

Règlement individuel ou OPCO

Si une formation est prise en charge par votre OPCO, l'employeur doit réaliser une demande de prise en charge minimum 1 mois avant le début de la formation afin de s'assurer de l'effectivité de celle-ci. Demandez-nous un devis ainsi que le déroulé de la formation à lui envoyer..

N'hésitez pas à nous joindre si vous avez des questions.

Si une formation n'est pas prise en charge par votre OPCO, vous recevrez directement une convention de formation à signer et à nous retourner avec le règlement.

Suite à l'inscription, une convention est transmise à l'employeur (à retourner 3 semaines avant le début de la formation). Une convocation est envoyée au stagiaire accompagnée d'un lien pour accéder aux documents numériques relatifs à la formation.

La facture est envoyée à l'issue de la formation, par courrier ou par mail, accompagnée de l'attestation de présence du Stagiaire. Le règlement est exigible à réception de la facture, au comptant et sans escompte à l'ordre la Fnepe.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



La Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle anime et coordonne, représente et accompagne l'ensemble du réseau, le développe sur de nouveaux territoires et publie la revue L'école des parents



Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs se compose de 36 associations locales, départementales ou interdépartementales qui couvrent 57 départements. Réseau associatif pionnier et reconnu du soutien à la parentalité



Les EPE accompagnent les acteurs intervenant dans la relation éducative - parents, professionnels intervenant auprès des familles - dans une démarche de prévention et de coéducation privilégiant l'apprentissage en autonomie, l'expérience collective et la collaboration.

POUR EN SAVOIR LE SITE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ECOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS